



Encaissement de chèque avant travaux

Par **Didi40**, le **31/03/2014** à **21:01**

Bonjour,

Nous avons commandé une cuisine chez un célèbre cuisiniste. Le premier chèque (pour confirmer l'achat) a été encaissé le jour de l'achat, le deuxième après que le poseur soit venu vérifier les mesures. Nous nous sommes ensuite fait livrer la cuisine en kit il y a deux semaines. Lors de cette livraison, nous avons payé par chèque le reste (plus du 2/3 du montant). Tous ces chèques ont été encaissés avant le commencement des travaux, qui sont compris dans le prix de la cuisine.

Est-il légal que le cuisiniste encaisse TOUS les chèques avant le début des travaux ??

En vous remerciant vivement d'avance pour vos réponses !

Cordialement